RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01313
Numéro SIREN : 387 768 765
Nom ou dénomination : SEMILLON

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2020 sous le numéro de dépôt 23317

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SEMILLON
Société par actions simplifiée au capital de 15.067,64 euros
Siège social : 97 Le Bourg – 33720 ILLATS
387 768 765 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt
le dix septembre,
à onze heures vingt,
dans les locaux de la société 123 Investment Managers, sis au 94 rue de la Victoire – 75009 PARIS,

les associés de la société SEMILLON (ci-après la « **Société** »), conformément aux statuts de la Société et aux dispositions légales et, plus particulièrement, aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020, prise dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

L'assemblée est présidée par la société 123 Investment Managers, représentée par Madame Célia [illegible], en sa qualité de président de la Société (ci-après le « **Président de Séance** »).

Il a été établi une feuille de présence, ci-annexée, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence à laquelle il est renvoyé pour ce qui concerne le nombre d'actions participant au vote, certifiée exacte par le Président de Séance, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins 51 % des droits de vote. En conséquence, l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Le Président de Séance met à la disposition des associés les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- […]
- le rapport de gestion du Président,
- […]
- le texte du projet des résolutions,
- […]

Le Président de Séance rappelle que les associés sont réunis pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- […]
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire ;
- […]

A titre extraordinaire :

- [...]
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de Séance donne lecture du rapport de gestion du Président.

[...]

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de l'arrivée du terme, à l'issue de la présente assemblée, des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant et décide, en conséquence,

- de nommer la société AECCELIS, sise 9 rue du Glof – Parc Innolin – 33700 MERIGNAC, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- de ne pas procéder au remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra et en général faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de Séance.

Le Président de Séance
La société 123 Investment Managers
Représentée par Madame Célia [illegible]